



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	18/05/2021
date de convocation :	11/05/2021

n° de délibération :	DE2021 - 25
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	10
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : avenant n°2 au contrat d'adhésion

Le dix-huit mai deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		X

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017-41 du 19/12/2017 « Protection sociale complémentaire « santé » du personnel : convention de participation ». Par cette délibération le Conseil décide :

- la participation de la collectivité, à compter du 1er janvier 2018, au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque SANTE ;
- l'adhésion à la convention de participation conclue avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) par le Centre de Gestion, selon les conditions suivantes :
 - la durée de 6 ans,
 - la participation de 120 €/an par collectivité,
 - le forfait annuel de gestion de 12 €/an par agent ;
- la fixation d'un montant mensuel de participation de la collectivité égale à 4 €/mois par agent.

Madame le Maire présente l'avenant n°2 au contrat, proposé par la MNT, qui intègre :

- la nouvelle grille tarifaire des cotisations par les agents (en augmentation) ;
- les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésion pour les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ l'avenant n°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

